



FLINS-SUR-SEINE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize janvier à onze heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie / salle polyvalente, en séance publique sous la présidence de M. le Maire, Philippe Méry.

Présents Nadège Daumard, Patrice Herault, Hélène Dupas, Michel Dupont, Nathalie Delattre, Michel Leblanc, Jean-Paul Lecorre, Sabine Timblène, Catherine Lozeray, Francine Barbier, Laurent Charbonnier, Yassir Hatat, Aurélie Bauer, Bernard Lallemand lesquels forment la majorité des membres en exercice et délibèrent selon l'article L.2121-17 du CGCT.

Procurations : Christophe Soler à Patrice HERAULT, Rachid Zerouali à Philippe Méry, Gwenaëlle Szarek à Yassir Hatat

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Aurélie Bauer est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire certifie que le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30/11/2020 comportant l'ensemble des délibérations retranscrites ci-après a fait l'objet d'un affichage municipal dans les délais légaux. Après avoir procédé à l'appel nominal des conseillers et constaté que le quorum était atteint, M. le Maire invite l'assemblée à délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour :

1- Décision modificative n°4 au Budget municipal

DELIBERATION N° 2021/01

OBJET : Décision modificative n°4 au Budget primitif communal 2020

Le conseil municipal, entendu l'exposé de M. Michel Dupont, adjoint au maire en charge des finances

Vu le CGCT

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020/10 en date du 24/02/2020 approuvant le budget primitif communal 2020,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020/16 en date du 08/06/2020 approuvant la décision modificative n°1 budget primitif communal 2020,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020/25 en date du 28/09/2020 approuvant la décision modificative n°2 budget primitif communal 2020,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020/35 en date du 30/11/2020 approuvant la décision modificative n°3 budget primitif communal 2020,

Considérant qu'il convient de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte la décision modificative n° 4 telle que définie ci-dessous :

FONCTIONNEMENT							
D / R	Article	N° opération	DÉSIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
				Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D	739222		FONDS DE SOLIDARITE DE LA REGION Ile de France		10 000.00 €		
D	7391178		AUTRES RESTITUTIONS SUR DEGREVEMENTS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES		39 000.00 €		
D	73916		CONTRIBUTION POUR LE REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES	39 000.00 €			
D	6531		INDEMNITES	5 000.00 €			
D	022		DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	5 000.00 €			
				49 000.00 €	49 000.00 €	- €	- €
				0.00 €		0.00 €	

Le Maire, Philippe MERY

